

Rectifications à effectuer par le
Contrôle Financier sur les comptes
des exercices postérieurs à 1937 provisoi-
rement clos - § 1945

49 686

Arrêté définitif des exercices

(S.N.C.F.)

(Arrêté fin exercice 1945)

arb. 23.124

COPIE

VOIE ET BATIMENTS SUD-EST

eg3

26.6.51

JUIN 1951

15.386.920

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapport N° 4663)

Montant des dépenses relatives au raccordement de Mourepiane :

(Concessions diverses - Dépenses remboursables couvertes par Emprunts)

Dépenses de 1945 accusées par la S.N.C.F..... 15.314.120

à ajouter :

Annulation de l'écriture de redressement (crédit) passée en 1945, par la S.N.C.F. et faisant double emploi avec la rectification prescrite par la C.V.C. sur ex. 1944 (Rap. 4657 - N/Fac-ture N° 4081 du 16 mai 1950)

72.800

15.386.920

15.386.920

VOIE ET BATIMENTS SUD-EST

17.545

15.386.920

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Installations fixes (dép. conventionnelles d'Etablissement)

Etablissement des lignes

Dépenses remboursables (emprunts et divers)

N° 21.101

15.386.920 X

Transfert externe de crédit n° 6033

MATERIEL ET TRACTION SUD-EST

aut. 23126

COPIE

eg3

26.6.51

JUIN 1951

53.106.675

Redressement prescrit par la Commission de
Vérification des Comptes au titre de l'exercice
1945 (rapports N° 4660 et 4662)

Montant de l'estimation au prix de vieille
ferraille (865 F la T) de matériel détruit et
récupéré, savoir :

Locomotives à vapeur	60.209 tonnes
Tenders	8.008 "
	<u>68.217 tonnes</u>

Abattement de 10% pour parties
non utilisables

6.822

61.395 x 865 F

53.106.675

53.106.675

Comptes de valeurs immobilisées
Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution
Matériel roulant neuf

Locomotives à vapeur et tenders

N° 21.520

53.106.675

MATERIEL ET TRACTION SUD-EST

N° 17.535

53.106.675

Transfert externe de débit n° 6032

MATERIEL ET TRACTION SUD-EST

ach. 28/25

eg3

COPIE

26.6.51

JUN 1951

69.636.629

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapport N° 4663)

Reprise au cpte d'Etablissement de dép. de matériel roulant, non remboursables, couv. par :

Emprunts - plan quinquennal - 1er programme	25.726.113	
" " " 2ème programme	14.209.504	39.935.617 -

Avances du Trésor au titre du Programme spécial d'Equipement		29.701.012 -
--	--	--------------

faites antérieurement au 1er janvier 1945 considérées par la Commission comme virées indûment au compte de Reconstitution

(Contrepartie au transfert externe de crédit N° 6034)

69.636.629

MATERIEL ET TRACTION SUD-EST

17.535

69.636.629

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Matériel (dép. conventionnelles d'Etablissement)

Matériel roulant

Dépenses non remb. (emprunts et divers)	N° 21.300	69.636.629
---	-----------	------------

3
Transfert externe de crédit n° 6031

MATERIEL ET TRACTION SUD-EST

anch. 23124

COPIE

eg3

26.6.51

JUIN 1951

69.636.629

Redressement prescrit par la Commission de
Vérification des Comptes au titre de l'exercice
1945 (Rapports N° 4660 et 4662)

Annulation, pour prise en charge au compte
d'Etablissement, de dépenses de matériel rou-
lant antérieures à 1945 considérées par la
Commission comme virées indûment au compte de
Reconstitution

69.636.629

(Contrepartie au transfert externe de débit
N° 6035)

69.636.629

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitu-
tion -

Matériel roulant neuf

Locomotives à vapeur et tenders

N° 21.520 69.636.629

Matériel et traction SUD-EST

N° 17.535 69.636.629

arch. 22128

COPIE

eg3

26.6.51

JUIN 1951

313.130

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapports N° 4660 et 4662)

Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Automotrices électriques	402 tonnes
Abattement de 10% pour parties non utilisables	<u>40</u>

362 x 865 F

313.130

313.130

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution -

Matériel roulant neuf

Automotrices électriques

N° 21.523

313.130

Matériel et Traction Sud-Ouest

N° 17.534

313.130

10

COPIE

deb. 2312

eg3

26.6.51

JUIN 1951

1.139.205

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapports N°s 4660 et 4662)

Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Locomotives électriques	1.463 tonnes	
Abattement de 10% pour parties non utilisables	<u>146</u>	

1.317 x 865 F

1.139.205

1.139.205

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution -

Matériel roulant neuf
Locomotives électriques

N° 21.521

1.139.205

MATERIEL ET TRACTION SUD-OUEST

N° 17.534

1.139.205

ach. 23121

MATERIEL ET TRACTION SUD-OUEST

COPIE

eg3

26.6.51

JUIN 1951

51.861.150

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapport N° 4663)

Reprise au compte d'Etablissement de dépenses de matériel roulant, non remb. couvertes par :

Emprunts - plan quinquennal - 1er programme 50.661.150 -

Av. du Trésor au titre du Prog. spécial d'Equi-
pement

1.200.000

51.861.150

faites antérieurement au 1er janvier 1945 considérées par la Commission comme virées indûment au compte de Reconstitution

(Contrepartie au transfert externe de crédit N° 6030)

51.861.150

MATERIEL ET TRACTION SUD-OUEST

17.534

51.861.150

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Matériel (dép. conventionnelles d'Etablissement)

Matériel roulant

Dépenses non remb. (emprunts et divers)

N° 21.300

51.861.150

COPIE

MATERIEL ET TRACTION SUD-OUEST

arch. 23120

eg3

26.6.51

JUIN 1951

51.861.150

Redressement prescrit par la Commission de
Vérification des Comptes au titre de l'exercice
1945 (Rapports N°s 4660 et 4662)

Annulation, pour prise en charge au compte
d'Etablissement, de dépenses de matériel rou-
lant antérieures à 1945 considérées par la
Commission comme virées indûment au compte de
Reconstitution

51.861.150

(Contrepartie au transfert externe de débit
N° 6035)

51.861.150

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution

Matériel roulant neuf

Locomotives électriques

21.521

51.861.150

Matériel et tRaction Sud-Ouest 17.534

51.861.150

16

Transfert externe de crédit 32 6026

MATERIEL ET TRACTION OUEST

arch. 23119

COPIE

eg3

26.6.51

JUIN 1951

2.262.511

Redressement prescrit par la Commission de
Vérification des Comptes au titre de l'exer-
cice 1945 (Rapports N° 4660 et 4662)
Montant des récupérations de matériel roulant
réparable à porter en atténuation des dépenses
constatées aux comptes désignés d'autre part

2.262.511

2.262.511

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution

Réparation de matériel roulant

Locomotives à vapeur et tenders	N° 21.530	646.099
Locomotrices électriques	N° 21.531	11.641
Automotrices électriques	N° 21.532	1.876
Autorails	N° 21.533	464.498
Voitures et fourgons G.V.....	N° 21.535	208.953
Wagons et fourgons P.V.....	N° 21.536	929.444

MATERIEL ET TRACTION OUEST

17.533

2.262.511

13

Transfert externe de crédit 406025

COPIE

MATERIEL ET TRACTION OUEST

act. 23118

eg3

26.6.51

JUIN 1951

95.150

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (rapports N° 4660 et 4662) .
Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Locotracteurs 122 tonnes
Abattement de 10% pour parties non utilisables 12

110 x 865 F

95.150

95.150

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations
Dépenses conventionnelles de Reconstitution
Matériel roulant neuf
Locotracteurs

N° 21.525

95.150

Matériel et Traction Ouest

17.533

95.150

MATERIEL ET TRACTION OUEST *no. 6024*

eg3

26.6.51

JUIN 1951

1.863.210

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapports N° 4660 et 4662)
Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Autorails	2.327 tonnes
Remorques	<u>66</u>
	2.393 tonnes

Abattement de 10% pour parties non utilisables	<u>239</u>
--	------------

2.154 x 865

1.863.210

1.863.210

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution

Matériel roulant neuf
Autorails et remorques

21.524

1.863.210

Matériel et Traction Ouest

17.533

1.863.210

MATERIEL ET TRACTION EST

anch. 23.116

COPIE
26.6.51

eg3

JUIN 1951

155.624.745

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapports N° 4.660 et 4.662)

Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Wagons couverts	89.492 tonnes	
Wagons tombereaux	67.728 "	
Wagons plats	28.171 "	
Fourgons	7.548 "	
Wagons réservoirs et spéciaux	6.929 "	
Containers	36 "	
	<u>199.904</u>	155.624.745
Abattement de 10% pour parties non utilisables	<u>19.991</u>	179.913 à 865 F
		155.624.745

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution		
Matériel roulant neuf		
Wagons et fourgons P.V.	21.527	155.624.745

Matériel et traction EST	17.531	155.624.745
--------------------------	--------	-------------

COPIE MATERIEL ET TRACTION EST

aut. 23115

eg3

26.6.51
JUN 1951

68.098.855

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapports N° 4660 et 4662)

Montant de l'estimation au prix de vieille ferraille (865 F la T) de matériel détruit et récupéré, savoir :

Voitures à bogies	33.820 tonnes	
Voitures à essieux	41.824 "	
Fourgons à bogies	2.250 "	
Fourgons à essieux	9.581 "	
	<hr/>	
	87.475 "	

Abattement de 10% pour parties non utilisables

8.748
78.727 x 865

68.098.855

68.098.855

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution

Matériel roulant neuf

Voitures et fourgons G.V.

21.526

68.098.855

Matériel et Traction EST

17.531

68.098.855

8

COPIE

Transfert externe de débit 4.° 6021

MATERIEL ET TRACTION EST

and. 23114

eg3

26.6.51

JUIN 1951

12.032.079

Redressement prescrit par la Commission de Vérification des Comptes au titre de l'exercice 1945 (Rapport N° 4663)

Reprise au compte d'Etablissement (Matériel roulant & Dép. non remboursables couvertes par Avances du Trésor au titre du Programme spécial d'équipement) de dépenses de matériel roulant faites antérieurement au 1er janvier 1945 considérées par la Commission comme indûment virées au compte de Reconstitution

12.032.079

(Contrepartie au transfert externe de crédit N° 6052)

12.032.079

MATERIEL ET TRACTION EST

17.531

12.032.079

Comptes de valeurs immobilisées
Immobilisations

(Matériel (dép. conventionnelles d'Etablissement)

Matériel roulant

Dépenses non remboursables (emprunts et divers)

N° 21.300

12.032.079

COPIE

MATERIEL ET TRACTION EST

ind. 23113

eg3

26.6.51

JUIN 1951

12.032.079

Redressement prescrit par la Commission de
Vérification des Comptes au titre de l'exercice
1945 (Rapports N°s 4660 et 4662)
Annulation, pour prise en charge au compte
d'Etablissement, de dépenses de matériel rou-
lant antérieures à 1945 considérées par la
Commission comme virées indûment au compte de
Reconstitution.

12.032.079

(Contrepartie au transfert externe de débit
N° 6038)

12.032.079

Comptes de valeurs immobilisées
Immobilisations

Dépenses conventionnelles de Reconstitution
Matériel roulant neuf
Wagons et fourgons P.V.

21.527

12.032.079

Matériel et Traction EST

17.531

12.032.079

ord. 23179

Transfert interne double n.º 6019

1

eg3

eg4

COPIE

26.6.51

JUN 1951

19.746

Comptes de valeurs immobilisées

Immobilisations

Matériel (dépenses conventionnelles d'Eta-
blissement)

Matériel naval

Dépenses non remboursables (emprunts et
divers)

Nº 21.320

19.746

X

D



Redressements apportés aux dépenses d'Etablissement
(Matériel naval - Dépenses non remboursables cou-
vertes par emprunts) de l'exercice 1945 par la Com-
mission de Vérification des Comptes (Rapport 4663)

Différence sur frais généraux divisionnaires

primitifs : $604.074 \times 6,93\% =$	41.862,3	
définitifs: $604.074 \times 5,35\% =$	<u>32.318,3</u>	- 9.544

Différence sur frais généraux d'A.G.

primitifs : $(604.074 + 41.862,3) \times 2\%$	12.918,7	
définitifs : $(604.074 + 32.318,3) \times 0,96\%$	<u>6.109,7</u>	- 6.809

Différence sur charges de lère année

primitives : $(604.074 + 41.862,3 + 12.918,7)$ $\times 1,538\%$	10.139	
définitives : $(604.074 + 32.318,3 + 6.109,7)$ $\times 1,05\%$	<u>6.746</u>	- 3.393

doubles remus à N^{me} Colombès =

E. L. S. N^o 6011
6012
6013
6014
6015
6016
6017
6018

Service de la Comptabilité Générale et des Finances
Bureau de la Liquidation

Documents

Dossier { N° 12 070^B
 Intitulé Arrêté définitif de l'exercice 1945

(1) { Ancien réseau _____
 Exercice 1945

N° d'ordre au livre d'enregistrement
des écritures de conformité } 1-2

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**
aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : *Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal, comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions en 1945 (Rapport CVC 4616)*
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Epurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	112.577,4	112.577,4

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>Annexe simple 8368</u>	<u>Copie du virement au dossier 12.071 n° 40.41</u>
2	" <u>8369</u>	d'
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents
N° 12 073^B
Dossier { Intitulé Arreté définitif de l'exercice 1945
(1) { Ancien réseau
Exercice 1945
N° d'ordre au livre d'enregistrement } 3-4
des écritures de conformité }

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions en 1945 (Rapport C.V.C. 4616)
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Apurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>10.207.814,7</u>	<u>10.207.814,7</u>

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>V. Int. simple 8370</u>	<u>Copie du virement au dossier 12 073 n° 250-251</u>
2	<u>" 8371</u>	<u>d.</u>
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents

Dossier { N° 12.070^B
 { Intitulé Arêté définitif de l'exercice 1945
 (1) { Ancien réseau _____
 { Exercice 1945
 N° d'ordre au livre d'enregistrement } 5.6
 des écritures de conformité }

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions en 1945 (Rapport 4616 C.V.C.)
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Groupement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	8 437 895,6	8 437 895,6

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Extrait simple 8374	Copie du virement au dossier 12.071 n° 42.43
2	" 8375	d°
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents

Dossier { N° 12.070^B
 Intitulé Arrêté définitif de l'exercice 1945
 (1) { Ancien réseau _____
 Exercice 1945
 N° d'ordre au livre d'enregistrement
 des écritures de conformité } 7-8

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions en 1945 (Rapport C.F.C. 4616)
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante:

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Opurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	1.864.627,9	1.864.627,9

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Vent. simple 8 376	Copie du virement au dossier 12.074 n° 24-25
2	" 8 377	d°
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents

Dossier { N° 12070^b
 Intitulé Arrêté définitif de l'exercice 1945
 (1) { Ancien réseau _____
 Exercice 1945
 N° d'ordre au livre d'enregistrement
 des écritures de conformité } 9.10

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : *Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions, en 1945 (Rapport C.V.C. 4616)*
 ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Epurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	306.729,8	306.729,8

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>Int. simple 8378</u>	<u>Copie du virement</u>
2	<u>" 8379</u>	<u>d°</u>
3		<u>Copie annexes : V^{ts} externes 1014, 1023 (V.B. Sud Ouest)</u>
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1945 provisoirement clos § 1945	Cote d'Établissement Chap. XXII - Art. 2		Immobilisations					
Mois comptable	Journée comptable	Nos des pièces	N° d'Archivage		Travaux complémentaires remboursés Subventions 134 B	Débit	Crédit	non remboursés Subventions 155 D	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Août	10.9.46	8 378	30.817			306.729,8						
"	"	8 379	30.818	306.729,8					306.729,8			
<p style="font-size: small;">Ces écritures seront conformes lors de la vérification de l'exercice 1945 par le Contrôle Financier.</p>												
II Ecriture de régularisation⁽¹⁾				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

archives
30847

Virement interne simple 8348

E 3

10 Septembre 1946

Aout 1946

306.729,8

Débit : Cpte d'Etabl. Dépenses- Immobilisations
Chap XXII - Etabl. des lignes et trav. compl.
art 2 - Travaux complémentaires -
Travaux complémentaires proprement dits
Dépenses remboursables couvertes par
subventions

N° 134 B

306.729,8

Crédit : Rectifications à effectuer par le Contrôle
financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1945

N° 6159

306.729,8

Région Sud Ouest 8 B

Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'exercice 1945 306.729,8

Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C. (Rapport N° 4616 arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte d'établissement dans la Balance d'entrée de la S.N.C.F.) de rattacher valeur 31 Décembre 1937 les dépenses couvertes par subventions aux dépenses remboursables au lieu des dépenses non remboursables.

Lors de la vérification de l'exercice ci-dessus désigné, une nouvelle écriture de conformité sera prescrite qui annulera la présente constatation, au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos" § 1945

Virement interne simple 8349

archives
30818

E 3

10 Septembre 1946

août

46

306.729,8

Rectifications à effectuer par le Contrôle
Financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos
§ 1945

N° 6159

306.729

8

Cpte d'établissement - Dépenses -
Immobilisations
Chap XXII - Etablissement des lignes et
travaux complémentaires -
Art 2 - Travaux complémentaires -
Travaux complémentaires proprement dits
Dépenses non remboursables couvertes par
subventions.

N° 135 D

306.729

8

Région Sud Ouest Y.B

Report au compte des dépenses remboursables par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'exercice 1945 306.729,8

Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C.

(Rapport N° 4616 arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte

d'établissement dans la Balance d'entrée de la S.M.C.F.)

de rattacher valeur 31 Décembre 1937 les dépenses couvertes par subventions aux dépenses remboursables au lieu des dépenses non remboursables.

Lors de la vérification de l'exercice ci-dessus désigné, une nouvelle écriture de conformité sera prescrite qui annulera la présente constatation au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos" § 1945

Virement externe 8044

archives
20839

VOIE ET BATIMENTS
SUD-OUEST

R 3

10 Septembre 1946

out

46

306.729,8

Cpte d'Établ - Dépenses - Immobilisations -
Chap XXII - Et. des lignes et trav. compl.
Art 2 - Travaux complémentaires -
Travaux complémentaires proprement dits
Dépenses non remboursables couvertes par
subventions

N° 135D 306.729 8

VOIE ET BATIMENTS SUB-OUEST

N° 7044 306.729 8

Report au compte des dépenses remboursables couvertes
par subventions des opérations en principal comptabilisées
aux dépenses non remboursables couvertes par subventions
par le service V3 Sud-O., est au cours de l'exercice 1945
Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C.
(Rapport n° 4616 arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte
d'établissement dans la Balance d'entrée de la S.R.C.F.)
de rattacher valeur 31 Décembre 1937 les dépenses couvertes
par subventions aux dépenses remboursables au lieu des
dépenses non remboursables.
Cette écriture sera confirmée lors de la vérification
par le Contrôle Financier

306.729 8

(Révisé à journement interne n° 579 Archivé n° 30517)

306.729 8

Archives
30838

Virement externe. 8023

VOIE ET BATIMENTS
SUD-OUEST

83

10 Septembre 1946

Mont

46

306.729,8

VOIE ET BATIMENTS SUD-OUEST

N° 1044

306.729 8

Compte d'Etabl. dépenses - Immobilisations
Chap XIII - Etablissement des lignes et
travaux complémentaires -
Art 2 - Travaux complémentaires -
Travaux complémentaires proprement dits
Dépenses remboursables couvertes par
subventions

N° 134B

306.729 8

Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions par le Service VA 559-00501 au cours de l'exercice 1945

306.729 8

Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C. (Rapport N° 4616 arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte d'établissement dans la Balance d'entrée de la "S.N.C.F.") de rattacher valeur 31 décembre 1937 les dépenses couvertes par subventions aux dépenses remboursables au lieu des dépenses non remboursables.

Cette écriture sera confirmée lors de la vérification par le Contrôle Financier de l'exercice ci-dessus désigné

(Réf. à l'écrit interne 8378, archives n° 30917)

306.729 8

Documents	
Dossier	N° <u>12 076^s</u>
	Intitulé <u>Arreté définitif de l'exercice 1945</u>
(1)	Ancien réseau _____
	Exercice <u>1945</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } <u>11.12</u>	

Redressements

à apporter

par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions, des frais g^d d'A.G. et charges de l'exercice comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'ex. 1945 (Rapport SNC 46/6)
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux _____		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos _____	2 800.549,9	2 800.549,9

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	V. int simple 8 381	Copie du visum au dossier 12 071 n° 38 - 39
2	" 8 382	"
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents

Dossier { N° 12.076^e
 Intitulé Arreté définitif de l'exercice 1945
 (1) { Ancien réseau _____
 Exercice 1945
 N° d'ordre au livre d'enregistrement
 des écritures de conformité } 13.14

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Regroupement des dépenses de 1^{er} Etablissement (D.M du 11.9.39 et rapport C.V.C n° 4.616.)

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) <small>(Voir schéma d'autre part)</small>	Débit	Crédit
Apurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	14.326,1	14.326,1

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>V. int. simple 8461</u>	<u>Copie du virement au dossier 12.071 n° 46 47</u>
2	" <u>8462</u>	d'
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Documents

Dossier { N° 12.070^B
 { Intitulé Arreté définitif de l'exercice 1945
 (1) { Ancien réseau _____
 { Exercice 1945
 N° d'ordre au livre d'enregistrement
 des écritures de conformité } 15-16

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Regroupement des dépenses de 1^{er} Etablissement (Rapport C.F.E. n° 4616)

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire ⁽¹⁾ (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Apurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	101.884,-	101.884,-

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>Annex. 1. 8451</u>	<u>Copie du virement</u>
2	<u>" 8452</u>	<u>d'</u>
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

Virement interne simple n° 8151

23

24 SEPT. 1946

AOUT

(46

101.884,-

Compte d'Etablissement-Depenses-Immob.
 Chap XXII - Etablissement des lignes et
 travaux complémentaires

Art 1er - Depenses de 1er Etablissement
 lignes en exploitation partielle ou en
 construction

Concessions diverses - Depenses rembourse-
 les couvertes par emprunts

n° 130

101.884 "

Rectifications à effectuer par
 le Contrôle financier sur les comptes
 des exercices postérieurs à 1937 provisoire-
 ment clos

§ 1945

n° 6159

101.884 "

Reprise sur le Compte d'Établissement - Lignes en exploitation partielle
ou en construction - Concessions diverses - dépenses remboursables - d'un
crédit comptabilisé à ce titre par le Scc VB Ouest Sur l'exercice
1945 101.884,-

Ce redressement consécutif aux prescriptions de la Dépêche ministérielle
du 11 Septembre 1939 fait suite à la décision de la C.V.C. (Rapport N° 4616
arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte d'établissement dans la balance
d'entrée de la S.N.C.F.) de regrouper les dépenses de l'établissement.
Cette écriture sera confirmée lors de la vérification par le Contrôle finan-
cier, des comptes de l'exercice ci-dessus mentionné.
(réf à Virement externe N° 8026 Archives 32361)

Virement interne simple N° 8452

E 3

24 SEPT. 1946

AOUT

46

101.884,-

Rectifications à effectuer par
le Contrôle financier sur les comptes
des exercices postérieurs à 1937
provisoirement clos

§ 1945

N° 6159

101.884 "

Compte d'Etablissement - Dépenses -
Immobilisations
Chap XIII- Etablissement des lignes
et travaux complémentaires
Art 1er - Dépenses de 1er Etablissement
Concessions diverses - Dépenses rembours-
ables couvertes par Emprunts

N° 118A

101.884 "

Report au compte d'établissement, d'un crédit comptabilisé au titre des lignes en exploitation partielle - concessions diverses - dépenses remboursables, par le Service VB OUEST au cours de l'exercice 1945- 101.884,-
Ce redressement consécutif aux prescriptions de la Dépêche Ministerielle du 11 Septembre 1939 fait suite à la décision de la CVC (Rapport N° 4616 arrêtant au 1er Janvier 1938 le compte d'Etablissement dans la balance d'entrée de la S.M.C.F.) de regrouper les dépenses de 1er Etablissement. Cette écriture sera confirmée lors de la vérification par le Contrôle Financier, des comptes de l'exercice ci-dessus mentionné.

(références à Vire-ent externe N° 84/2 Archives N°32346)

MANDAT DE RECETTE

(2)

Exercice

Mois comptable _____

Bordereau N° _____

Compte crédité :

Nom et adresse
du
débitéur

Le présent mandat s'élève à la somme totale

de :

au titre des fournitures ou prestations dont le détail est donné ci-après :

Service de la Comptabilité Générale et des Finances
Bureau de la Liquidation

Documents

Dossier { N° 12 076 B
Intitulé Arreté définitif de l'ex 1945
(1) { Ancien réseau _____
Exercice 1945
N° d'ordre au livre d'enregistrement
des écritures de conformité } 17

Redressements

à apporter

par le **Contrôle Financier**

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1947

Motif des redressements : Annulation de factures présentées au Ministère de la Guerre pour frais de location de matériel et fournitures similaires mis à la disposition des unités françaises et alliées ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
Apurement des comptes des anciens réseaux		
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	2 614 712	

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>V.I.D 10043</u>	<u>Copie du visé</u>
2	<u>10029</u>	
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

LIBELLE : Report de la somme de F 4.599.752,-

objet de la facture de débit N° 9281 de la Subdivision de la
Comptabilité des Recettes, sur mois comptable de Septembre 1947, ainsi
conçue :

Annulation de factures présentées au Ministère de la Guerre pour frais
de location de rames et fourgons sanitaires, mis à la disposition des armées
française et alliées et dont le montant a été appliqué en 1945 et 1946 en
recettes diverses art 4 "Location et échange de matériel" § 8 "Location de
matériel aux armées française et alliées" §§ "Voitures"

Année : 1945.....	2.614.712,-
Année : 1946.....	1.985.040,-

Eg 4

VIREMENT INTERNE DOUBLE N° 10043
10029Bureau récepteur : eg 3
Octobre 1947

4.599.752,-

DEBIT : Rectifications à effectuer par le Contrôle financier
sur les comptes des exercices postérieurs à 1937
provisoirement clos N° 6159*B.R.*

4.599.752,-

§ 1945 2.614.712,-
§ 1946 1.985.040,-CREDIT : Opérations débitrices à régler
Comptabilité générale N° 5458*B.E.*

4.599.752,-

COPIEArchives
48716

Eg 4

VIREMENT INTERNE DOUBLE N° 10043
10029Bureau récepteur : eg 3
Octobre 1947 4.599.752,-

DEBIT : Rectifications à effectuer par le Contrôle financier
sur les comptes des exercices postérieurs à 1937
provisoirement clos N° 6159 4.599.752,-

B.R.

§ 1945 - + 2.614.712,-
§ 1946 - \ 1.985.040,-

CREDIT : Opérations débitrices à régler
Comptabilité générale N° 5458 4.599.752,-

B.R.

LIBELLE : Report de la somme de F 4.599.752,-

objet de la facture de débit N° 9281 de la Subdivision de la
Comptabilité des Recettes, sur mois comptable de Septembre 1947, ainsi
conçue :

Annulation de factures présentées au Ministère de la Guerre pour frais
de location de rames et fourgons sanitaires, mis à la disposition des armées
française et alliées et dont le montant a été appliqué en 1945 et 1946 en
recettes diverses art 4 "Location et échange de matériel" § 8 "Location de
matériel aux armées française et alliées" §§ "Voitures"

Année : 1945 2.614.712,-

Année : 1946 1.985.040,-

C O P I E

CRC/6
N° 7694 T.R.

Paris, le 29 avril 1947

Monsieur l'Intendant Militaire
 Chef du Service de la Liquidation Ministérielle
 des Transports
 2 ter, Avenue de Tourville,
PARIS

Réf.: Lettre du Service Central du Mouvement n° 11.427/3/2 du
 29 mars 1947.

Objet : Annulation de factures pour la location de rames sanitaires.

Monsieur l'Intendant Militaire,

La location des 4 rames sanitaires constituées en matériel ex-allemand, dont dispose actuellement le Service de Santé Militaire français, a fait l'objet pour les 3° et 4° trimestres 1945, des factures suivantes :

N°1147 du 22 novembre 1945, de (3° trimestre complémentaire).	787.688 frs.	760.728	} 2.614.712
N° 1265 du 31 janvier 1945, de (4° trimestre).	1.676.973 frs.	1.568.324	
N° 1334, du 24 juin 1946, de 4° trimestre complémentaire).	285.660 frs.	285.660	

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder au rejet des factures présentées, jusqu'à concurrence de son montant total pour la facture n° 1334 et de 760.728 frs. et 1.568.324 frs. pour les factures N°s 1147 et 1265, dans lesquelles était également comprise la location du matériel français non encore restitué à la S.N.C.F. dont ci-joint le détail.

Veuillez agréer, Monsieur l'Intendant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Subdivision
 de la Comptabilité des Recettes ,

Signé : NATALI

NOTA : Les factures désignées dans la présente lettre ont été rejetées par le Service de la Liquidation des Transports dans les conditions ci-après : Facture 1147, par notification n° 6/5628 du 23 octobre 1947
 Facture 1265, par notification n° 6/5629 de la même date.
 Facture 1334, par notification n° 6/5653 du 24 octobre 1947.

SERVICE CENTRAL DU
MOUVEMENT

Copie pour Monsieur le Directeur du Service Commercial
Pour le tenir au courant, comme suite à ma
transmission M. 11.427.3/2 du 29 mars 1947.

1ère Division

M. 11 .427.3/2

P. Le Directeur du Service Central
du Mouvement
Le Chef Adjoint du Service
Central du Mouvement,
signé SAUVAJOL.

Le Directeur du Service Central du Mouvement
de la Société Nationale des Chemins de fer français,

à Monsieur l'Intendant Militaire de 1ère Classe CHARON
Chef du Service de la Liquidation ministérielle des
Transports- Direction de l'Intendance.

2 ter, Avenue de Tourville - PARIS (VII^e)

Suite à votre lettre n° 6-1629-P/Clt 3209-1 du 7 courant, rela-
tive aux mémoires qui vous ont été présentés pour la location au
Service de Santé militaire français, du matériel à voyageurs des
4 rames sanitaires N°s 201 à 204.

Vous appelez notre attention sur le fait qu'indépendamment des
factures présentées au titre des 3ème trimestre 1945 (facture complé-
mentaire n° 1147) et 4ème trimestre 1945 (facture n° 1265) il; y au-
rait lieu d'annuler toutes les factures ou parties de factures se
rapportant aux rames en question à savoir :

- N° 1029, du 1er trimestre 1945, (Matériel S.N.C.F.)
- N° 1090, du 2ème trimestre 1945(-d°-))
- N° 1141, du 3ème trimestre 1945(-d°-)

D'autre part, vous voulez bien nous faire savoir qu'il ne vous
semble pas opportun de procéder à une annulation provisoire de la
facturation des quatre rames composées de matériel allemand, mais
d'attendre la décision de M. le Ministre des Travaux Publics et des
Transports.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après les indications qui ont
été fournies le 15 courant à votre Bureau par un représentant de mon
Service.

Le Service de santé français a disposé, depuis la libération du
territoire, du matériel ferroviaire ci-après :

Rames constituées en matériel S.N.C.F. :

- N°s 201 et 202, mises à sa disposition le 15 décembre 1944
- N°s 203 et 204, mises à sa disposition le 23 décembre 1944

Les véhicules composant ces rames ont été restitués à la S.N.C.F. aux dates suivantes :

Rame n° 201	le 9 août 1945
" n° 202	le 16 août 1945
" n° 203	le 2 octobre 1945
" n° 204	le 28 août 1945.

Rames constituées en matériel allemand :

Les rames N°s 201, 202, 203 et 204 ci-dessus ont été remplacées par des rames portant les mêmes numéros, composées de véhicules sanitaires allemands trouvés par l'Armée française en 1945 à l'est du lac de Constance et ramenés en France, révisés et remis en état par les Ateliers S.N.C.F. d'Oullins.

Ces rames ont été mises à disposition de l'Armée française, en accord avec l'E.M.A.4., aux dates suivantes :

rame n° 201	le 22 juillet 1945
rames n°s 202 et 204 ...	le 9 août 1945
rame N° 203	le 26 août 1945

Cette substitution de rames a été effectuée pour permettre à la S.N.C.F. de récupérer les voitures et fourgons de son parc, tout en laissant au Service de Santé les moyens sanitaires estimés nécessaires.

Les factures n°s 1029, 1090 et 1141 des 1er, 2ème et 3ème trimestres 1945 se rapportant aux frais de location encourus par les rames sanitaires composées en matériel SNCF doivent donc être maintenues; par contre, les mémoires N°s 1147, 1265 et 1334, respectivement afférents aux locations pour les 3ème trimestre (facturation complémentaire) et 4ème trimestre 1945 concernant les rames sanitaires allemandes dont la propriété est en litige doivent être annulées.

Comme je l'indiquais dans ma lettre M.11.427.3/2 du 29 mars dernier, j'ai donné les instructions utiles en conséquence à notre Service Commercial.

Il eut sans doute été préférable d'éviter cette annulation provisoire de nos créances, comme vous l'indiquez et d'obtenir sur cette affaire la décision du Gouvernement. Mais il convient de remarquer que :

- 1°) le montant des créances de nos factures N°s 1147 et 1265 n'a fait l'objet d'aucun versement de votre part;
- 2°) la décision gouvernementale que nous avons sollicitée à deux reprises risque d'intervenir dans un délai indéterminé;

.....

3°) le règlement des facturations litigieuses restera subordonné aux conditions dans lesquelles seront déterminés l'attribution des rames à la S.N.C.F. et la date de cette attribution.

Il semble donc que la meilleure solution consiste comme nous l'avons décidé, à procéder à l'annulation des dites factures.

P. Le Directeur
du Service Central du Mouvement
Le Chef Adjoint du Service
Central du Mouvement

signé : SAUVAJOL

NOTE pour Monsieur RANGOTTE

La facture de crédit N° 11.116 de F 8.180.276,- émise par le Contrôle des Recettes, actuellement en compte à O.C.A.R. se rapporte à des locations d'autorails et de remorques effectuées en 1944-1945 et 1946.

Au cours d'une démarche à ce Service, nous avons appris que nous recevrons par la facture mensuelle, le montant des locations faites au titre de 1947 à imputer au Chapitre II Recettes, Art 4 - Location de matériel § 6 - Voitures et wagons, cadres et agrès (tiers) §§ 1 - Voitures pour 692.430,-.

Les deux sommes en cause ne sont pas encaissées et la prise en écriture en recettes est vraisemblablement la conséquence de la constatation au compte "MINISTERES" au moment de la présentation du mémoire.

Au cas où les autorités militaires refuseraient de régler, nous serions amenés à annuler tout ou partie de notre recette, comme cela s'est produit pour la location de rames et fourgons sanitaires suivant facture de débit N° 9.281 du C.C.R. de F 4.599.752,- imputée en 1947, au compte "RECTIFICATIONS A EFFECTUER PAR LE CONTROLE FINANCIER"

A

§ 1945 pour	2.614.712,-	} 4.599.752,-
§ 1946 pour	1.985.040,-	

B

Dans ces conditions devons-nous imputer la somme de F 8.180.276,- au compte "RECTIFICATIONS A EFFECTUER PAR LE CONTROLE FINANCIER"

§ 1944 pour	684.748,-	} 8.180.276,-
§ 1945 pour	5.589.022,-	
§ 1946 pour	1.906.506,-	

ou bien au compte d'Exploitation de 1947?

Dans ce dernier cas, il y aurait lieu, par assimilation, d'y imputer également le débit de F 4.599.752,-.

Toutefois, il y a lieu de signaler que la nomenclature de 1946 comportait à l'article 4 - Location et échange de matériel, un § 8 - Location de matériel aux armées française et alliées, avec les §§ 1 - Locomotives, 2 - Voitures, 3 - Wagons, 4 - Autorails et divers, qui n'a pas été repris sur la nouvelle nomenclature de 1947.

Dans ces conditions, les imputations envisagées demandent à être précisées, à moins que le § 8 traité ci-dessus ne soit repris, ne serait-ce que pour y comptabiliser la somme de F 692.430,- afférente à des locations de 1947.

Pour A l'imputation au compte "MINISTERES" ayant été effectuée sur 1945 et 1946, il y a lieu d'appliquer l'écriture d'annulation aux mêmes exercices.

Par analogie, B doit être appliqué sur 1947.

D'accord avec le Service B (Mr Rousseau) : créditer le Chap. II Recettes -

4 - 6 - 1

23 - 12 - 47
paraphé : RANGOTTE

Poste 48.50

Débit Compt. g.

Fu. 50532 s'élevant à 1.906.506.0. (Retenue 7.110,0

Fu n° 11146 de Nov. 1947 -
passée par S.C.R.

Fu 7015
du 5-7-49

Fu 1090 s'élevant à 3.426.920.0

(Retenue 192.654.-

{ crédits de 21.332.651.0

{ Facture mensuelle Août 45 - passée
par S.C.R.

Fu 7015
du 5-7-49

Fu 1141 s'élevant à 3.192.552.0

(Retenue 249.036.-

{ credit de 7.150.143.-

{ Facture mensuelle Nov. 45 passée
par S.C.R.

Fu 7015
du 5-7-49

Pour les

Fu. 1090 et 1141 - Les Recets div. chap. II au 4 50 552
ont été touchés -

Fu. 50532 - Les Recets div. chap. II au 4 56 551

es autorisées
de Novembre 1945

S	L	M	Me	J	V	Cotaux	Observations
24	26	27	28	29	30		

L'Economat

						divers agents: 4 ^h 55	Effectif: 20 Agents
	1 ^h 30	1 ^h 30		1 ^h		M. Garsault: 10 ^h 50	Moyenne par agent: 47'
						<u>15^h45</u>	

es (Bibliothèque)

	20'	1 ^h 20				4 ^h -	Moyenne par agent: 12'
--	-----	-------------------	--	--	--	------------------	------------------------

Paris, le 4 Décembre 1945.

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

J. B. Chauvin

Documents

Dossier { N° 12.078 B
 Intitulé Compte définitif de l'exercice 1945

N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 18

Redressements

à apporter
 par le **Contrôle Financier**
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice 1945

Motif des redressements : Depenses d'établissements d'un embranchement relevant la ligne de l'Estaque à la Joliette à la gare de Nouvelles

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.
 en 1947"

Débit	Crédit
15.314.119,8	

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Facture de débit 13005	Détail de la facture en double, 12074 n° 38
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

COPIE

DETAIL de la FACTURE N° 13.005

Archives
64.358

DEPENSES D'ETABLISSEMENT - Concessions diverses - Travaux remboursables -
Emprunt

Faisceau et Raccordement de Mourepiane

RELEVÉ PAR EXERCICE des dépenses relatives :

1°- à la création d'une gare de triage et de
formation des trains sur le terre-plein
de Mourepiane.

Exercice 1942	190,8	
"	1947	...484.371,4	484.562,2

2°- à l'établissement d'un embranchement
reliant la ligne de l'ESTAQUE à
la Joliette à la gare de Mourepiane

Exercice 1941	78.572,9	
1942	1.428.857,8	
1943	7.800.863,2	
1944	7.008.270,3	
1945	15.314.119,8	
1946	81.515.247,5	
1947	<u>118.668.131,4</u>	231.814.062,9

TOTAL 232.298.625,1
=====

Décembre 1947

DEBIT : Rectifications sur les comptes des ex.
postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1941	78.572,9	
§ 1942	1.429.048,6	
§ 1943	7.800.863,2	
§ 1944	7.008.270,3	
§ 1945	15.314.119,8	X
§ 1946	81.515.247,5	
§ 1947	<u>119.152.502,8</u>	232.298.625,1

CREDIT : Voie et Bâtiments SUD-EST

232.298.625,1

COPIE

FAISCEAU ET RACCORDEMENT DE MOUREPIANE

1°- Dépenses remboursables en capital -

Création d'une gare de triage et de formation des trains sur le terre-plein de Mourepiane :

	Dépenses en principal	Frais généraux et Charges	Dépenses totales
		<u>Taux cumulés</u>	
Exercice 1942	190,8	22,431 550	42,8
" 1947	484.371,4	12,669 066	61.365,3
" 1948	21.968.130,3	16,586 357	3.643.712,5
	22.452.692,5		3.705.120,6
			26.157.813,1

2°- Dépenses remboursables en annuités -

Etablissement d'un embranchement reliant la ligne de l'Estaque à la Joliette à la gare de Mourepiane :

Exercice 1941	78.572,9	18,461 682	14.505,8	93.078,7
" 1942	973.805,8	22,431 550	218.439,7	1.192.245,5
" 1943	8.255.915,2	24,839 703	2.050.744,9	10.306.660,1
" 1944	7.008.270,3	24,359 293	1.707.165,1	8.715.435,4
" 1945	15.314.119,8	14,061 243	2.153.355,6	17.467.475,4
" 1946	81.515.247,5	13,714 188	11.179.155,-	92.694.402,5
" 1947	118.668.131,4	12,669.066	15.034.143,9	133.702.275,3
" 1948	92.964.805,9	16,586.357	15.419.474,6	108.384.280,5
	324.778.868,8		47.776.984,6	372.555.853,4

Service de la Comptabilité Générale et des Finances
Bureau de la Liquidation

Documents

Dossier { N° 12 576 B
Intitulé Arrière de l'exercice 1945

N° d'ordre au livre d'enregistrement } 20
des écritures de conformité }

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**
aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice 1945

Motif des redressements : Annulation de devises factures de crédit concernant la location de voitures et fourgons sanitaires mis à la disposition de l'Armée française

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les »
comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.
en 1949

Débit	Crédit
471.690 -	

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>VID 4023</u> <u>4005</u>	<u>copie du virement</u>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Copie du virement interne doubles
22 juillet 1949
juillet 1949

7023
7000

32.694

Debit Rectif

§ 1945
§ 1946

471.690
7 110

Credit - Opérations debitées à regle
Comptes gée
§ Divers

478.800

Report au bureau egs de la somme de 478.800.
représentant l'annulation partielle de divers factures de crédit passés par le CCR

1) Au l'exercice 1945, soit 471.690.-

2) 1946, soit 7.110.-

et concernant la location de voitures et fourgons sanitaires mis à la disposition
de l'armée française

(voir à factures 7015 du CCR sur mois comptable de juillet
certificat 7017 ?)

N° des factures	Exercice	Date de présentation	Montant des retenues effectuées	Motif	N° dossiers	
					lettre	RAP
1090	2è trim. 1945	31.8.1945	192.654	Voitures allemandes incorporées dans une rame sanitaire	<u>7785</u> tr I	296
1141	3è trim. 1945	15.11.45	279.036	-	<u>7785</u> tr I	295
50532	1946	17.11.47	7.110 ----- <u>478.800</u>	Immobilisation dans nos ateliers de l'autorail A3136 et de la remorque R 3415 au delà d'une période normale.	<u>7768</u> tr I	294

Service de la Comptabilité Générale et des Finances
Bureau de la Liquidation

Documents B

Dossier { N° 12.072
Intitulé Arrêté définitif de l'exercice 1945

N° d'ordre au livre d'enregistrement
des écritures de conformité } 22

Redressements

à apporter
par le **Contrôle Financier**
aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice 1945

Motif des redressements : *Reprise des opérations passées jusqu'au 31-12-49 au C^{te} 5495 "Régénération de Vieilles matières provenant de Mat^l. de M.O. détruits par faits de guerre, en vue de leur rattachement au C^{te} 8 Expl² - (Décision du C^{te} fin)*

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "
comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.
en 1950

Débit	Crédit
204.811.208	

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<i>V.I.S. 12039</i>	<i>Copie du virement</i>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Virement interne simple N° 12039

Arch.: 62763

Débit 51

eg3

DECEMBRE 50

235.469.653

Débit

Rectifications à effectuer par le Contrôle
Financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937, provisoirement clos

N° 6159 235.469.653

1945 - \$ 1945 204.811.208 ×
1946 \$ 1946 30.658.445 ×

Crédit

Rectifications à effectuer par le Contrôle
Financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos

N° 6159 93.050.471

1947 \$ 1947 8.970.932 ×
1948 \$ 1948 45.086.706 ×
1949 \$ 1949 38.992.833 ×

Facturations en cours - Cpté générale
\$ Facturations à effectuer

N° 6097 142.419.182

Reprise des opérations passées jusqu'au 31 décembre 1949 au compte N° 5495
"RÉCUPÉRATION DE VIEILLES MATIÈRES PROVENANT DE MATÉRIEL, DE MOBILIER ET d.
d'OUTILLAGE DÉTRUITES PAR FAITS DE GUERRE" en vue de leur rattachement au
compte d'Exploitation des exercices intéressés, suivant décision prise par
le Contrôle Financier lors de l'examen des comptes de l'exercice 1945
(Voir détail à l'annexe jointe)

Annexe au Virement interne sòmple N°

Décomposition, par exercice et par service, du solde débit au 31 décembre 1949 du compte N° 5495 "RECUPERATION DE VIEILLES MATIERES PROVENANT DE MATERIEL, DE MOBILIER ET D'OUTILLAGE DETRUIITS PAR FAITS DE GUERRE"

Exer- cices	Régions	Matériel et Traction	Voie et Bâtiments	Ensemble
1945	Est	32.332.932		32.332.932
	Nord	72.523.226	- 9.894,4	72.513.331,6
	Ouest	26.149.333,7	14.000	26.163.333,7
	Sud-Ouest	58.865.908,4		58.865.908,4
	Sud-Est	14.935.701,9		14.935.701,9
		204.807.102	4.105,6	204.811.207,6
1946	Est	838.709,9		838.709,9
	Nord	- 11.432.919,6	- 98.882,3	- 11.531.801,9
	Ouest	26.354.505,5	- 14.000	26.340.505,5
	Sud-Ouest	10.933.306,2		10.933.306,2
	Sud-Est	4.077.725,5		4.077.725,5
		30.771.327,5	- 112.882,3	30.658.445,2
1947	Est	2.882.526		2.882.526
	Nord	- 5.108.321,9		- 5.108.321,9
	Ouest	6.957.009,7		6.957.009,7
	Sud-Ouest	- 6.820.190,5		- 6.820.190,5
	Sud-Est	- 6.881.954,8		- 6.881.954,8
		- 8.970.931,5		- 8.970.931,5
1948	Est	- 36.203.085,8		- 36.203.085,8
	Nord	- 2.003.629,9	- 15.966	- 2.019.595,9
	Ouest	264.886,7		264.886,7
	Sud-Ouest	- 3.985.653,9		- 3.985.653,9
	Sud-Est	- 3.143.257,5		- 3.143.257,5
		- 45.070.740,4	- 15.966	- 45.086.706,4
1949	Est	- 21.201.925,1		- 21.201.925,1
	Nord	- 2.973.272,6	- 0,3	- 2.973.272,9
	Ouest	2.514.939,4		2.514.939,4
	Sud-Ouest	- 2.969.793,2		- 2.969.793,2
	Sud-Est	- 14.362.781,1		- 14.362.781,1
		- 38.992.832,6	- 0,3	- 38.992.832,9
1945 à 1949 inclus	Est	- 21.350.843		- 21.350.843
	Nord	51.005.082	- 124.743	50.880.339
	Ouest	62.240.675		62.240.675
	Sud-Ouest	56.023.577		56.023.577
	Sud-Est	- 5.374.566		- 5.374.566
		142.543.925	- 124.743	142.419.182

Documents

Dossier { N° 12 072 B
 Intitulé Arrière définitif
de l'exercice
 N° d'ordre au livre d'enregistrement } 23 à 28
 des écritures de conformité

Redressements

à apporter
 par le **Contrôle Financier**
 aux comptes des exercices provisoirement clos.

Exercice 1945

Motif des redressements : Écritures de conformité de l'exercice
(Rapport 4663)

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les"
 comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.
 en 1951

Débit	Crédit
2.226.774.292	2.410.058.822

Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	transferts 6011	
2	6012	
3	6013	
4	6014	
5	6015	
6	6017	
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Arch. 23171

23

Transfert interne simple

COPIE

eg3

334.948.969

26 Juin
Juin 1951

Montant des redressements apportés aux dépenses
d'Etablissement de l'exercice 1945 par la Commis-
sion de Vérification des Comptes (Rapport N° 4663)

suivant détail à l'annexe ci-jointe

334.948.969

334.948.969

Comptes de valeurs immobilisées
Dépenses conventionnelles d'Etablissement

(Divers comptes détaillés à l'annexe ci-
jointe)

334.948.969

Comptes de tiers
Opérations diverses à régulariser
Rectifications à effectuer par le Contrôle
financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos
§ 1945

N° 49.687

334.948.969

DEBIT

CREDIT

COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES - ETABLISSEMENT

N°s des comptes	Désignation des comptes	Motif des écritures	Montant	Rectifications à effectuer par le C.F. sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos - \$ 1945
	<u>IMMOBILISATIONS</u>			
	<u>Installations fixes (dép. conventionnelles d'Établissement)</u>			
	<u>Établissement des lignes</u>			
21.101	Dépenses remboursables (Emprunts et divers)	<u>Emprunts</u> Imputation définitive des dépenses effectuées en 1945 par la S.N.C.F. pour le raccordement de Mourepiane 15.314.120 à ajouter : Annulation d'une écriture de redressement (crédit) passée en 1945 par la S.N.C.F. et faisant double emploi avec la rectification prescrite par la C.V.C. sur exercice 1944 (Rapport N° 4657) 72.800 Redressement sur frais gx divisionnaires " " " d'A.G. " charges de lère année	15.386.920 2.462.088 172.509 188.233	18.209.750
	<u>Travaux complémentaires proprement dits</u>			
21.110	Dépenses non remboursables (Emprunts et divers)	<u>Emprunts</u> Redressement sur frais généraux divisionnaires <u>Ressources provenant du fonds de renouvellement</u> Modification du montant des dépenses à couvrir par prélèvement sur le fonds de renouvellement	19.195.780 631.350	19.827.130
	<u>Travaux complémentaires de secondes voies</u>			
21.131	Dépenses remboursables (Emprunts et divers)	<u>Emprunts</u> Redressement sur frais généraux divisionnaires	5.020	5.020
	<u>MATERIEL (Dép. conventionnelles d'Établissement)</u>			
	<u>Matériel roulant</u>			
21.300	Dépenses non remboursables (emprunts et divers)	Redressements sur frais généraux divisionnaires { Emprunts ... 8.145.876 (Av. du Trésor PSE 2.296.920 " d'A.G. { Emprunts ... 3.269.871 (Av. du Trésor PSE 434.208 Reprise à ce cpte de dép. faites antérieurement au 1er janv. 1945 considérées par la CVC comme indûment virées au cpte de Reconstitution { Emprunts 90.596.767 (Av. Trésor (BSE..... 42.933.091 <u>Ressources provenant du Fonds de renouvellement</u> Modification du montant des dépenses à couvrir par prélèvement sur le Fonds de renouvellement	10.442.796 3.704.079 133.529.858 147.676.733	
		à reporter	333.395.366	333.395.366

DEBIT

CREDIT

N°s des comptes	Désignation des comptes	Motif des écritures	Montant	Rectifications à effectuer par le C.F..... (suite)
		Reports	333.395.366	333.395.366
	<u>MATERIEL (dépenses onventionnelles d'Établissement (suite)</u>			
21.310	<u>Matériel et Outillage</u> Dépenses non remboursables (emprunts et divers)	<u>Emprunts</u> Redressement sur frais généraux divisionnaires	965.508	
		<u>Ressources provenant du Fonds de renouvellement</u> Modification du montant des dépenses à couvrir par prélèvement sur le Fonds de renouvellement	588.095	1.553.603
			334.948.969	334.948.969

24

Transfert interne simple n°6012

ord. 23172

COPIE

083 26-6-51

164.979.124

Jeun 1950

Montant des redressements apportés aux dépenses
d'Établissement de l'exercice 1945 par la
Commission de Vérification des Comptes
(rapport N° 4663)

164.979.124

suiwant détail à l'annexe ci-jointe

164.979.124

Comptes de tiers
Opérations diverses à régulariser
Rectifications à effectuer par le Contrôle
Financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos
§ 1945

49.687

164.979.124

Comptes de valeurs immobilisées
Dépenses conventionnelles d'Établissement
(Divers comptes détaillés à l'annexe ci-
jointe)

164.979.124

Annexe au Transfert interne simple N°

CREDIT

COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES - ETABLISSEMENT

DEBIT

Rectifications à effectuer
par le C.F. sur les comptes
des exercices postérieurs à
1937 provisoirement clos
§ 1945

N°s des
comptes

Désignation des comptes

Motif des écritures

Montant

IMMOBILISATIONSInstallations fixes (dép. conventionnelles d'Établissement)Trav. compl. proprement ditsDépenses non remboursables
(emprunts et divers)

4.735.975

21.110

Emprunts

Redressement sur frais généraux d'A.G..... 3.544.230
" charges de lère année 560.395
Modification du montant des dépenses à couvrir par
prélèvement sur le Fonds de renouvellement 631.350

Travaux compl. d'ÉlectrificationDépenses non remboursables
(emprunts et divers)

11.398.757

21.120

Emprunts

Redressement sur frais généraux divisionnaires 6.801.347
" " " d'A.G..... 3.248.146
" charges de lère année 1.349.264

Dépenses remboursables
(emprunts et divers)

29.449

21.121

Redressement sur frais généraux divisionnaires (Emprunts 1.608
(Chavanon 21.405) 23.013

" d'A.G. " (Emprunts 496
(Chavanon 3.640) 4.136

Redressement sur charges de lère année (Emprunts 390
(Chavanon 1.910) 2.300

Travaux compl. de secondes voiesDépenses remboursables
(emprunts et divers)

1.348

21.131

Emprunts
Redressement sur frais généraux d'A.G..... 925
" charges de lère année 423

MATERIEL (dép. conventionnelles d'Établissement)Matériel roulantDépenses non remboursables
(emprunts et divers)

147.676.733

21.300

Modification du montant des dépenses à couvrir par pré-
lèvement sur le Fonds de renouvellement :
(Emprunts 102.012.514
(Av. du Trésoréu titre du PSE : 42.933.091
(Travaux antérieurs à 1948 2.731.128) 147.676.733

Mobilier et OutillageDépenses non remboursables
(emprunts et divers)

1.117.116

21.310

Emprunts
Redressement sur frais généraux d'A.G..... 503.124
" charges de lère année 25.897
Modification du montant des dépenses à couvrir par
prélèvement sur le fonds de renouvellement 588.095

164.959.378

à reporter

164.959.378

DEBIT

CREDIT

Rectification à effectuer par le C.F. (suite)	N°s des comptes	Désignation des comptes	Motif des écritures	Montant
164.959.378		Reports		164.959.378
		<u>MATERIEL (Dép. conventionnelles d'Établissement)</u>		
		(suite)		
		<u>Matériel naval</u>		
19.746	21.320	Dépenses non remboursables (emprunts et divers)	<u>Emprunts</u>	
			Redressement sur frais généraux divisionnaires	9.544
			" " " d'A.G.	6.809
			" charges de lère année	3.393
164.979.124				164.979.124

25

Wch. 23173

COPIE
26.6.51

Transfert interne simple n° 6013

eg3

JUIN 51

1.420.064.292

Montant des redressements apportés aux dépenses de Reconstitution de l'exercice 1945 par la Commission de Vérification des Comptes (Rapports 4660 et 4662):

- Montant des dépenses prises en compte par la S.N.C.F..... 18.954.109.649
- Montant des dépenses rectifiées par la C.V.C..... 17.494.224.548
- Différence 1.459.885.101

A déduire :

- Ecritures complémentaires relatives aux dépenses de reconstitution à la charge des tiers, à établir après signature de la lettre de principe Feg3 N° 3493 39.820.809

NET .. 1.420.064.292

Comptes de tiers

Opérations diverses à régulariser

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1945

N° 49.687 1.420.064.292

Comptes de valeurs immobilisées

Dépenses conventionnelles de Reconstitution

(Divers comptes détaillés à l'annexe ci-jointe)

1.420.064.292

Annexe au Transfert interne simple N°

DEBIT		CREDIT		
Rectifications à effectuer par le C.F. sur les cptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1945	N ^o s des comptes	<u>COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES - RECONSTITUTION</u>	Motif des écritures	Montant
		<u>IMMOBILISATIONS</u>		
		<u>Dépenses conventionnelles de Reconsti- tution</u>		
		<u>Installations</u>		
650.053.425	21.508.0	Frais généraux	Redressement sur frais généraux divi- sionnaires 371.100.972 " " d'A.G.. 278.952.453	650.053.425
208.818;844	21.508.1	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	208.818.844
		<u>Matériel roulant neuf</u>		
122.743.304	21.520	Locomotives à vapeur et tenders	Annulation, pour prise en charge au compte d'Eta- blissement de dépenses de matériel roulant antérieu- res à 1945 considérées par la Commission comme vi- rées indûment au compte de Reconstitution	69.636.629
			Montant de l'estimation au prix de vieille ferrail- le (865 F la T) de matériel détruit et récupéré (61.395 tonnes)	53.106.675
53.000.355	21.521	Locomotives électriques	Annulation, pour prise en charge au compte d'Eta- blissement de dépenses de matériel roulant antérieu- res à 1945 considérées par la Commission de Vérifi- cation comme virées indûment au compte de Recons- titution	51.861.150
			Montant de l'estimation au prix de vieille fer-ail- le (865 F la T) de matériel détruit et récupéré (1.317 tonnes)	1.139.205
313.130	21.523	Automotrices électriques	d° (362 tonnes)	313.130
1.863.210	21.524	Autorails et remorques	d° (2154 tonnes)	1.863.210
95.150	21.525	Locotracteurs	d° (110 tonnes)	95.150
68.098.855	21.526	Voitures et fourgons G.V.....	d° (78.727 tonnes)	68.098.855
167.656.824	21.527	Wagons et fourgons P.V.....	d° (179.913 tonnes) 155.624.745	
			Annulation pour prise en charge au cpte d'Etablissement de dépenses de matériel roulant antérieures à 1945 considérées par la Commission comme virées indûment au compte de Re- constitution	12.032.079
				167.656.824
1.272.643.097			à reporter	1.272.643.097

Rectifications à effectuer etc...	N°s des comptes	Désignation des comptes	Motif des écritures	Montant
1.272.643.097			Report	1.272.643.097
15.611.741	21.528.0	Frais généraux	Redressement sur frais généraux divisionnaires	
			" " d'A.G. 10.969.636	
			" " d'A.G. 4.642.105	15.611.741
3.583.606	21.528.1	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	3.583.606
		<u>Réparation de Matériel roulant</u>		
646.099	21.530	Locomotives à vapeur et tenders	Montant des récupérations de matériel roulant réparable dont la région Ouest avait omis de tenir compte (Contrepartie à Exploitation)	646.099
11.641	21.531	Locomotrices électriques	d°	11.641
1.876	21.532	Automotrices électriques	d°	1.876
464.498	21.533	Autorails	d°	464.498
208.953	21.535	Voitures et fourgons G.V.	d°	208.953
929.444	21.536	Wagons et fourgons P.V.	d°	929.444
57.687.714	21.538.0	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 28.320.526	
			" " d'A.G. 29.367.188	57.687.714
22.069.641	21.538.1	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	22.069.641
		<u>Remplacement et réparation du Mobilier et de l'outillage</u>		
		<u>Adm. Gle et Directions Régionales</u>		
579.536	21.540.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 291.029	
			" " d'A.G. 288.507	579.536
216.788	21.540.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	216.788
		<u>Services de l'Exploitation</u>		
851.377	21.541.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 417.130	
			" " d'A.G. 434.247	851.377
326.315	21.541.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	326.315
		<u>Services du Matériel et de la Traction</u>		
23.096.989	21.542.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 11.338.685	
			" " d'A.G. 11.758.304	23.096.989
8.836.437	21.542.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	8.836.437
1.407.765.752				1.407.765.752

DEBIT

-3-

CREDIT

Rectifications à effectuer etc...	N°s des comptes	Désignation des comptes	Motif des écritures	Montant
1.407.765.752			Report	1.407.765.752
		<u>Services de la Voie et des Bâtiments</u>		
2.915.330	21.543.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 1.737.849 " " d'A.G. 1.177.481	2.915.330
881.783	21.543.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	881.783
		<u>Remplacement et réparation d'Approvisionnements</u> <u>Administration Générale</u>		
356.103	21.560.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 266.982 " " d'A.G. 89.121	356.103
69.475	21.560.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	69.475
		<u>Services du Matériel et de la Traction</u>		
4.428.825	21.562.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 2.104.872 " " d'A.G. 2.323.953	4.428.825
1.744.472	21.562.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	1.744.472
		<u>Services de la Voie et des Bâtiments</u>		
1.499.653	21.563.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 964.557 " " d'A.G. 535.096	1.499.653
402.730	21.563.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	402.730
		<u>Service de l'Energie électrique</u>		
122	21.564.80	Frais généraux	Redressement sur frais généraux div. 60 " " d'A.G. 62	122
47	21.564.81	Charges intercalaires	Redressement sur charges de lère année	47
1.420.064.292				1.420.064.292

26

ord. 23 174

Transfert interne simple n° 6014

COPIE

eg3

26. 6. 51

148.896.178

JUIN 1951

Redressement apporté aux ressources d'Etablissement de l'ex. 1945 par la Commission de Vérification des Comptes (rapport N° 4663)

Augmentation des ressources d'Etablissement consécutive aux rectifications apportées par la C.V.C. aux prélèvements effectués en 1945 sur le Fonds de renouvellement, savoir :

1er élément -	Chiffres S.N.C.F.....	149.954.598,9	
	" C.V.C.....	150.585.948,9	+ 631.350
2ème élément -	" S.N.C.F.....	- 183.864.313,5	
	" C.V.C.....	- 35.599.485,5	+ 148.264.828
			+ 148.896.178

Comptes de tiers

Opérations diverses à régulariser

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1945

49.687 148.896.178

Comptes de capitaux permanents

Fonds de Renouvellement

Prélèvements sur le fonds de renouvellement des installations et du matériel

13.90 148.896.178

6/ 27
Arch. 231/5
90.60/5
Transfert interne simple

eg3

26.6.51
1 JUIN 1951

2.604.532.659

Montant des redressements apportés à divers
comptes de l'exercice 1945 par la Commission de
Vérification des Comptes (Rapport N° 4663)

suyvant détail à l'annexe ci-jointe

2.604.532.659

2.604.532.659

Voir libellé à l'annexe jointe

2.604.532.659

Voir libellé à l'annexe jointe

2.604.532.659

DEBIT :Comptes de capitaux permanentsFonds de renouvellement

Fonds de renouvellement des installations et du matériel (Conv. du 31.8.37 - art 23)	N° 13.80	152.976.831
--	----------	-------------

Comptes de tiersOpérations diverses à régulariser

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
§ 1945	N° 49.687	489.422.806

Comptes de résultatsRésultats -

§ Exercices antérieurs - 1945	N° 88	<u>1.962.133.022</u>
-------------------------------------	-------	----------------------

		2.604.532.659
--	--	---------------

		=====
--	--	-------

CREDIT :Comptes de capitaux permanentsFonds de renouvellement

Fonds de renouvellement des installations et du matériel (Conv. du 31.8.37 - art 23)	N° 13.80	4.059.336
--	----------	-----------

Comptes de tiersEtat et Collectivités publiques

Règlement à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes	N° 43.8	18.723.981
--	---------	------------

Opérations diverses à régulariser

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1945	N° 49.687	2.115.109.853
--------------	-----------	---------------

Comptes de résultatsRésultats -

§ Exercices antérieurs - 1945	N° 88	<u>466.639.489</u>
-------------------------------------	-------	--------------------

		2.604.532.659
--	--	---------------

		=====
--	--	-------

Encl. 29.177

Virement interne double 306814

eg3 28

COPIE 26.6.51

eg4

JUIN 51

3.411.892

Comptes de tiers
Opérations diverses à régulariser
Rectifications à effectuer par le Contrôle
Financier sur les comptes des exercices
postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1945

N° 49.687

3.411.892

=====

Report au compte "ANNUITES A RECEVOIR DE L'ETAT"
 des rectifications apportées à l'exercice 1945
 par la Commission de Vérification des Comptes
 (Rapport N° 4.663)

Charges incombant à l'Etat

	Chiffres S.N.C.F.	Chiffres C.V.C.	Diffé- rences
Avances en argent et en travaux	378.846.427	385.240.023	+ 6.393.596
Insuffisances d'Ex- ploitation	2.002.555.352	1.992.154.788	- 10.400.564
	2.381.401.779	2.377.394.811	- 4.006.968
A déduire : Prélèvement de 10%	32.762.360	32.167.284	- 595.076
	2.348.639.419	2.345.227.527	- 3.411.892

3.411.892

Arch. 23178

Tránsfert interne double n° 6018

8

eg3

COPIE

eg4

26.6.51

3.411.892

JUIN 1951

Comptes de tiers

Etat et Collectivités Publiques

Credit

Règlements à intervenir à la suite des
arrêtés définitifs des comptes par la
Commission de Vérification des Comptes

43.8

3.411.892

Reprise sur le compte "ANNUITES A RECEVOIR DE L'ETAT" pour constatation au compte "REGLEMENTS A INTERVENIR A LA SUITE DES ARRETES DEFINITIFS DES COMPTES PAR LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES" des différences sur annuités restant à régler avec le Trésor, au titre de l'exercice 1945 (Rapport N° 4663)

Charges incombant à l'Etat
Reliquat des annuités à régler

	Annuités définitives	Provisions encaissées	A reverser
Avances en argent et en travaux :			
Intérêts	222.336.465	216.366.148	- 5.970.317
Amortissements	110.820.602	112.538.105	1.717.503
	333.157.067	328.904.253	- 4.252.814
Dette inscrite :			
Intérêts	15.822.608	15.455.897	- 366.711
Amortissements	25.023.966	25.283.755	259.789
	40.846.574	40.739.652	- 106.922
Insuffisances d'Exploitation :			
Intérêts	1.330.664.472	1.349.626.824	18.962.352
Amortissements	638.747.176	627.556.452	- 11.190.724
	1.969.411.648	1.977.183.276	7.771.628
Ligne de Marges à Eguzon :			
Intérêts	1.812.238	1.812.238	-
	2.345.227.527	2.348.639.419	3.411.892